

PROCES VERBAL

Séance ouverte à 20h30

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. LACHAISE Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2019.

Présents : MM. LACHAISE Joël, GUYON Jean Claude, Mme DUJARDIN Augustine, M. COURET François, DEMANGHON Jean-Claude, Mme SINQUIN Christine, M. PECH Michel et Mme LEBOURG Jeannine.

Absents excusés : M. PERICHET Daniel et Mme LEMAITRE Géraldine.

Secrétaire de séance : M. GUYON Jean Claude.

Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2019 est adopté à l'unanimité.

- ✓ Dossier 1 : **Délibération portant sur l'approbation du compte de gestion 2018** : adoptée à l'unanimité

Délibération 2019-05 ;

- ✓ Dossier 2 : **Délibération portant sur le vote du Compte Administratif 2018** adoptée à l'unanimité

Délibération 2019-06 ;

- ✓ Dossier 3 : **Délibération portant sur l'attribution des subventions 2019**

Genêts d'Or -----	650,00 €
Anciens Combattants -----	100,00 €
ACCA -----	320,00 €
Comité des Fêtes -----	500,00 €
Football Club St Georges -----	500,00 €
Secours Populaire -----	60,00 €
Société de Pêche St Sulpice -----	50,00 €
Mutilés St Sulpice -----	15,00 €
Paralysés de France -----	22,00 €
Sports vélos du Pays de Basse Marche -----	50,00 €
Conciliateur de Justice -----	30,00 €
Association coopérative USEP -----	200,00 €
Avenir Nord Foot 87 -----	150,00 €
Amicale du Cochonnet de la Benaize -----	50,00 €
Solidarité Paysans Limousin -----	50,00 €
Mondial de tonte de moutons -----	50,00 €
Comité de défense des usagers du site hospitalier du Blanc --	53,00 €

adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-07 ;

- ✓ Dossier 4 : **Délibération portant affectation du résultat**

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 91 684,49 €, 31 347,48 € affecté en investissement, reste sur excédent de fonctionnement 60 337,01 €, adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-08 ;

✓ Dossier 5 : **Délibération fixant les taux d'imposition pour l'année 2019**

Les mêmes taux que l'année précédente, le produit fiscal attendu est de 71 095 €, adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-09 ;

✓ Dossier 6 : **Délibération portant sur les travaux 2019**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les travaux 2019 comme suit :

- Canalisation des eaux pluviales Le Puy de Mont, Lareux, Chantouant,
- Voirie Le Puy de Mont, Lareux, Champagnac,

adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-10 ;

✓ Dossier 7 : **Délibération portant donation à la commune de parcelles de terrain à la station de pompage de Bantard**

La station de pompage de Bantard est toujours la propriété d'un particulier, il y a lieu de régulariser cette situation.

La propriétaire actuelle, Madame GUILBERT Eugénie souhaite faire une donation à la commune.

Le Conseil Municipal,

- décide d'accepter la donation de Madame GUILBERT Eugénie à la commune de St Georges les Landes, des parcelles C1587, C1589 et C1590 Bantard, concernant la station de pompage de Bantard (chemin d'accès et station de pompage) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié y afférent, ainsi que tous les documents nécessaires à cette donation au profit de la commune ;
- dit que les frais notariés correspondant à cette donation seront réglés par la commune, les crédits seront prévus au budget primitif 2019.

adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-11 ;

✓ Dossier 8 : **Délibération approuvant le Budget Primitif 2019**

adoptée à l'unanimité.

Délibération 2019-12 ;

✓ Dossier 9 : **Délibération portant bail entre la commune de St Georges les Landes et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine**

Par délibération en date du 22 septembre 2005, la commune a conclu un bail civil avec le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, bail signé le 16 mai 2006, pour une durée de 10 ans, ayant pour objet la conservation et l'amélioration du site du Coury, le bail est terminé depuis 2016.

Le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) souhaite continuer son action et propose de signer un nouveau bail.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de signer un bail de 10 ans avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) pour la gestion du Coury, fixe le montant du loyer à 1 € par an, soit un total de 10 € qui sera réglé en une fois à la signature du bail et autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec le CEN.

Délibération 2019-13 ;

✓ Dossier 10 : **Délibération portant désignation de deux délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable et d'Assainissement La Gartempe (SIDEPA de la Gartempe)**

Il convient de désigner deux délégués titulaires au SIDEPA.

Sont élus à scrutin secret à l'unanimité les délégués suivants :

- Madame LEBOURG Jeannine
- Monsieur GUYON Jean-Claude

Délibération 2019-14 ;

✓ Questions diverses :

- ↳ Composition du bureau de vote pour l'élection européenne dimanche 26 mai 2019 ;

	NOM Prénoms
8 H 00 à 10 H 30	DEMANGHON Jean-Claude PERICHET Daniel
10 H 30 à 13 H 00	COURET François GUYON Jean-Claude
13 H 00 à 15 H 30	LACHAISE Joël LEMAITRE Géraldine SINQUIN Christine
15 H 30 à 18 H 00	LEBOURG Jeannine PECH Michel

- ↳ Choix du blason communal : St Georges terrassant le dragon ;
↳ Micro-ondes et bouilloire sont achetés et à la salle de Bantard.

Clôture à 21H55.

Le Maire,



Lachaise